

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2016

CHAPITRE 14

**MINISTERE DES
ARTS ET DE LA CULTURE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2016	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	11
2.1.	PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016	16
2.2.	PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	19
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	20
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	20
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016	20
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016	22
2.3.	PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	24
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016	26
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016	27
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	33

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	34
3.2.	LEÇONS APPRISES	35
3.3.	PERSPECTIVES	35

NOTE EXPLICATIVE

Le 1^{er} janvier 2013, le Cameroun a basculé dans un nouveau mode de gestion budgétaire : la budgétisation par programme. Cette dernière commande l'allocation de crédits budgétaires aux politiques publiques sur la base des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance, lesquels sont structurés dans les Projets de Performance des administrations (PPA). Ces PPA sont rédigés annuellement par les ordonnateurs principaux du budget de l'Etat et annexés à la loi des finances. A la suite de leur mise en œuvre, les programmes font l'objet d'une évaluation, également annuelle, dans le cadre de l'élaboration des Rapports Annuels de Performance (RAP), annexés à la loi de règlement, conformément à l'article 22 alinéa 3 de la loi portant régime financier de l'Etat de 2007.

Les présents RAP 2016, qui marquent la quatrième année d'élaboration de cet important document de performance depuis l'avènement du budget programme, correspondent à l'évaluation des programmes votés par le Parlement dans la loi de finances 2016, au regard des engagements pris par les administrations par rapport à ces programmes dans le cadre des Projets de performance de cet exercice (PPA 2016).

En termes de méthodologie, les RAP rendent compte du niveau d'exécution financière des programmes, ainsi que des progrès réalisés par les administrations vers l'atteinte des objectifs fixés, avant de jeter les perspectives, sur la base d'un bilan stratégique, en vue de l'amélioration de la performance des programmes dans la poursuite de leur mise en œuvre.

Aussi le canevas de présentation des RAP de l'exercice 2016 se décline comme suit:

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2016;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2016 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

Le programme "**conservation de l'art et de la culture camerounais**" qui a pour objectif de "reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique", vise à inventorier les biens et éléments culturels et à en assurer la reconstitution, la sauvegarde, la protection et la restauration. Il a également pour but de les rendre attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel. A cet effet, il est constitué de trois Actions à savoir:

- la reconstitution de la mémoire collective nationale;
- la sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique;
- la restauration et aménagement du patrimoine culturel.

Le tableau ci-après schématise la situation du programme en 2016.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Articulé autour de la vision de développement à l'horizon 2035, le cadre stratégique global du Cameroun, ambitionne de faire de ce dernier un «**pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**» avec, en toile de fond, la transformation de l'économie nationale portée par des taux de croissance à deux chiffres, la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie et l'amélioration substantielle de la gouvernance publique.

Pour ce faire, les objectifs globaux définis par cette vision portent sur la réduction de la pauvreté à un niveau socialement acceptable, l'industrialisation du Cameroun pour atteindre le stade de Nouveau Pays industrialisé en passant par le stade de pays à revenu intermédiaire haut (PRIB haut), la réduction du chômage et du sous-emploi, ainsi que la consolidation des acquis de la démocratie, de l'unité nationale dans la diversité.

Sous ce rapport, il est entrevu, dans la première phase de la mise en œuvre de la vision de développement qui correspond au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), de conduire un ensemble de projets structurant à fort impact sur la croissance et la transformation du tissu économique national.

La dimension sociale et humaine de cette vision de développement entend mettre un accent sur la redistribution équitable des retombées de la croissance en vue d'assurer de meilleures conditions de vie aux populations, ce qui passe notamment par l'accès aux services sociaux de base, l'assomption des droits fondamentaux, notamment l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'accès à l'eau et à l'électricité, mais aussi la jouissance des droits liés à la formation intégrale de l'homme, notamment sur le plan intellectuel, suivant les critères de l'indice de développement humain.

Le secteur de la culture trouve dans ce créneau son ancrage dans la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder aux produits culturels, de conserver, de sauvegarder et de valoriser notre patrimoine culturel, mémoire collective de tout un peuple. Mieux encore, ce secteur se doit de mettre en place un cadre favorable à la préservation et à la valorisation de la diversité culturelle du Cameroun, dans un contexte de consolidation du vivre ensemble, de l'unité nationale et de l'intégration de toutes les composantes sociolinguistiques de notre pays.

Pour remplir cette noble mission, le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur les activités qui contribuent (i) à la consolidation et la consécration de notre mémoire

collective, (ii) au développement progressif de la créativité littéraire et artistique et (iii) au développement de l'animation culturelle.

Prenant en considération le fort potentiel créatif, la richesse de notre patrimoine culturel et le vivier de développement des industries créatives que représentent la diversité culturelle camerounaise, les trois programmes développés pour la période 2013-2015 ont été reconduits sur le triennat 2016-2018. Ils entendent mettre un accent sur l'amélioration des conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de nos valeurs culturelles garant de notre identité d'autre part.

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture est essentiellement axée sur :

- La Conservation de l'art et de la culture camerounais;
- Le Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels ;
- La Gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur Art et Culture.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistiques et culturels.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

La compréhension des missions dévolues au Ministère des Arts et de la Culture laisse entrevoir, comme axes prioritaires, l'initiation aux métiers de l'art et de la culture à travers la détection et la formation des talents, la préservation du patrimoine culturel et sa consolidation dans la

conscience collective comme socle commun de notre appartenance à une nation ayant une communauté de destin et un même profil historique, le développement de la créativité visant à faire de chaque coin du Cameroun un vaste laboratoire de production d'œuvres culturelles et artistiques exceptionnelles ; et enfin l'animation culturelle articulée autour de la diffusion des productions culturelles dans le cadre des plateformes de mise en valeur et de mise en scène des acteurs culturels et de leurs produits (biens ou services).

En terme de synergies d'actions, le Ministère des Arts et de la Culture a recours aux institutions internationales œuvrant dans ce domaine, notamment l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Conseil International des Musées (ICOM), le Conseil International des Sites et Monuments (ICOMOS), le Conseil International pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), le Conseil International des Archives (ICA), l'Agence Internationale de l'ISBN, la Fédération Internationale des Associations des Bibliothèques (IFLA), pour ne citer que celles-là.

Cette synergie est également nécessaire et indispensable avec les différents acteurs nationaux aussi bien gouvernementaux que de la société civile. Dans le cadre de l'action gouvernementale, les actions du Ministère des Arts et de la Culture sont à plusieurs points liées à la collaboration avec les Ministères en charge de l'Artisanat et des PME, du Commerce, du Tourisme, de la Communication et de l'Administration du territoire. Au plan de la société civile, les organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, les différents regroupements et syndicats professionnels, les organisations culturelles promotrices de projets culturels sont autant d'acteurs avec lesquels il convient de travailler en symbiose.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes budgétaires du Ministère des Arts et de la Culture en 2016 a été marquée par l'entrée dans le deuxième triennat de la période de réforme, entendu comme celui de la consolidation des processus de réforme. Cependant, il intervient également, au plan interne, dans un contexte de renouvellement des ressources humaines, mettant ainsi en exergue la nécessaire appropriation des mécanismes de gestion axée sur les résultats et de la chaîne PPBS.

Ø **La mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat**

L'exercice 2016 au Ministère des Arts et de la Culture a été marqué par une difficulté d'appropriation des mécanismes induits par la réforme des finances publiques, en raison du nécessaire et impératif renouvellement des ressources humaines, en vue d'insuffler un vent nouveau dans la conduite des politiques publiques dans le secteur des Arts et de la Culture. Cet état de fait a donc rendu difficile la mise en œuvre de la réforme budgétaire, bien que la préparation des documents budgétaires réponde à cette exigence de réforme. Il est donc à retenir, au cours de l'exercice 2016, la planification et la budgétisation des programmes suivant les mécanismes de la réforme budgétaire et le respect du calendrier budgétaire. En bref, l'appropriation de la réforme se fait de manière progressive.

Ø **L'insuffisance des ressources humaines**

Bien que le Ministère des Arts et de la Culture ait connu un renforcement en termes d'effectifs, il n'a pas atteint le niveau de base requis pour faire fonctionner de manière adéquate ses différents services centraux et déconcentrés. De nombreux postes de travail restent vacants, notamment dans les services déconcentrés et rattachés. En outre, sur le plan qualitatif, la nécessité de renforcement des effectifs reste encore pressante. En effet, les corps de métiers techniques (patrimoine culturel, muséologie, archéologie, archivistique, arts de la scène, bibliothéconomie,) ne sont pas toujours rendus disponibles en termes de profils. Certains de ces métiers ne figurent d'ailleurs pas dans la nomenclature des corps de métiers de la Fonction Publique. Le recours à d'autres types de profils rend assez lente la conduite des politiques publiques dans le sous-secteur.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2016

Ø **L'opérationnalisation minimale des services rattachés**

Pour la mise en œuvre adéquate de ses programmes et activités le Ministère des Arts et de la Culture, dispose dans son cadre organique, de services rattachés, bras séculier pour certaines actions publiques dans les domaines techniques spécifiques, notamment en matière de conservation de notre patrimoine (muséal, archivistique, littéraire, cinématographique, archéologique), de diffusion de la culture (Ensemble National) et de formation professionnelle dans les métiers de la culture (INAC). La mise en place de ces structures, qui reste un impératif, rendrait plus visible, efficace et opérante l'action du MINAC dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes suivant les trois axes développés à cet effet.

L'absence certaines de ces structures (Cinémathèque nationale, Bibliothèque nationale, l'Institut National des Arts et de la Culture) ou leur mise en œuvre minimale pour d'autres (Archives Nationales, Ensemble National, Musée National) dont seuls les Directeurs et Directeurs Adjointes ont été nommés, pose un problème sérieux dans la conduite de ces politiques publiques.

Les actions de consolidation de la mémoire collective sont principalement celles qui souffrent de cette implémentation minimale. Le plan national de modernisation de la gestion des archives historiques reste l'un des aspects les plus patents de ce déficit, tout autant que la constitution d'un patrimoine muséographique national. Les pans du patrimoine culturel relatifs à la production éditoriale et cinématographique nationale, la formation et la mise sur le marché de l'emploi des ressources compétentes et qualifiées à même de répondre aux standards internationaux restent inopérants du fait de l'absence de ces structures. Dans le secteur de la lecture publique, la centrale dédiée à cet effet, qui ne fonctionne jusque-là que de façon minimale, ne permet pas de garantir l'action que devrait conduire l'Etat afin de permettre au Cameroun de renouer avec sa grande et longue tradition littéraire.

Ø **L'insuffisance des services déconcentrés.**

L'action culturelle, pour être efficiente, requiert la mise en œuvre au niveau local, notamment régional et départemental. Au plan régional, bien que les principaux responsables aient été nommés, il reste que l'insuffisance des effectifs continue de poser de sérieux soucis qui ne

permettent pas à ces structures d'être totalement opérationnelles. Le suivi des actions culturelles à ce niveau reste assez faible. Pire, l'absence des services déconcentrés au niveau départemental ne permet pas d'assurer un suivi local des structures et acteurs culturels. La mise en œuvre de la politique culturelle reste donc plus présente au niveau central et au niveau des Chefs-lieux de Régions. Le suivi de la politique de décentralisation et l'appui technique aux collectivités territoriales décentralisées restent l'un des enjeux de la déconcentration effective des services du MINAC et de ses activités.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2016

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS

Responsable du programme

MBIDA CHRISTOPHE
Cellule de traduction

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme "**conservation de l'art et de la culture camerounais**" qui a pour objectif de "reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique", vise à inventorier les biens et éléments culturels et à en assurer la reconstitution, la sauvegarde, la protection et la restauration. Il a également pour but de les rendre attractifs pour en faire de véritables lieux de tourisme culturel. A cet effet, il est constitué de trois Actions à savoir:

- la reconstitution de la mémoire collective nationale;
- la sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique;
- la restauration et aménagement du patrimoine culturel.

Le tableau ci-après schématise la situation du programme en 2016.

OBJECTIF	Reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	1.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	5.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE Action 02: SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE Action 03: RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL Action 04: PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 336 500 000	CP 336 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBIDA CHRISTOPHE, Cellule de traduction	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme a été mis en œuvre en 2016 dans un environnement socioculturel marqué par la menace de disparition des archives, des biens et éléments du patrimoine culturel. Ce qui a suscité de la part des autorités politiques la prise des mesures de reconstitution, de sauvegarde et de protection de la mémoire collective.

A cet effet, il était nécessaire de prendre des textes d'application de la Loi n°2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun pour la mise en œuvre des nouveaux instruments juridiques d'encadrement de la gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, ce programme a été exécuté dans un contexte de mise en œuvre de la deuxième génération des transferts des compétences et des ressources dans le cadre de la décentralisation, laquelle a suscité une forte demande des appuis des musées royaux des chefferies traditionnelles.

Au demeurant, ce programme a été densifié en exécution des directives de Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement, relatives à la modernisation de la chaîne nationale d'archivage, d'une part, et à la régulation des Organes de Gestion des Archives Nationales, d'autre part.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016

Globalement, le programme 181 a pour objectif de reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique ce qui se mesure par :

- *le nombre de biens et éléments du patrimoine culturel existants dans le fichier de l'inventaire général du patrimoine culturel national;*
- *le nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturel et artistique élaborés ;*
- *le nombre de sites culturels réhabilités ou répertoriés.*

Pour l'exercice 2016, trois (3) actions déclinées en (09) activités pour soixante (60) tâches constituent l'armature du programme. Les soixante (60) tâches programmées ont été entièrement exécutées, parmi lesquelles 42 relèvent des appuis transférés aux musées, pour un taux de réalisation de 100 %.

Pour ce qui est de l'action « Reconstitution de la mémoire collective nationale », elle a été entièrement réalisée. Ainsi, en ce qui concerne l'Activité « Conduire l'Inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel », plus d'une centaine de Chefs traditionnels des quatre aires culturelles ont été sensibilisés à Douala à l'opération d'inventaire des biens et éléments du patrimoine culturel ; la collecte des données s'est déroulée dans les Régions du Littoral, du Sud et du Nord-ouest.

S'agissant de l'action « Restauration et aménagement du patrimoine culturel », qui a pour but de rénover les biens culturels inventoriés et de les viabiliser dans l'optique de faire ressortir leur valeur économique, l'Activité relative à l'Appui à la conservation des musées royaux, quarante-deux (42) musées de chefferies ont bénéficié du transfert des ressources dans le cadre de la Décentralisation répartis dans les quatre aires culturelles. L'enveloppe (100.000.000) destinée à ces appuis décentralisés reste insuffisante par rapport à la demande.

L'activité relative aux « travaux de délimitation du site culturel de Bimbria » a été réalisée par les services techniques du Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières sous la supervision du Préfet du Département du Fako, dans le cadre de la DUP.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	3 biens viabilisés et économiquement rentables	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	75	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 333 418 144	CP 333 418 144
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 3 081 856	Ecart CP 3 081 856
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 284 959 309	CP 284 959 309
TAUX DE CONSOMMATION	85,47 %	85,47 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Cette performance se justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation d'une centaine de Chefs traditionnels des Régions du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud, - l'inventaire d'environ 200 nouveaux Biens et éléments du patrimoine culturel dans le Littoral, le Nord-Ouest et le Sud, - l'accord de 42 appuis décentralisés aux musées royaux, - l'édition du Tome 1 du catalogue des biens et éléments du patrimoine culturel - l'édition du recueil des textes juridiques du MINAC - la réfection de la toiture de la Maison de la Culture de Meyomessala - l'élaboration et la publication d'une bibliographie nationale <p>l'élaboration des textes juridiques du sous-secteur</p>	
PERSPECTIVES 2017	poursuivre l'inventaire général du patrimoine culturel dans les autres régions	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Action 01 RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

Les activités se déroulent normalement et les résultats sont satisfaisants. Cependant, l'on pourrait faire mieux avec plus de ressources.

OBJECTIF	Inventorier l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels.							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de Biens inscrits dans le fichier général des Biens matériels et immatériels					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 129,03%	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	395.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	550.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	200 nouveaux Biens et Eléments culturels recensés						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	181 500 000	181 500 000	178 418 213	178 418 213	145 618 213	144 486 213	81,61 %	80,98 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- La réalisation de cette Action a été marquée par la volonté des Autorités politiques de sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel menacé de disparition.</p> <p>- Cette Action a été mise en œuvre dans un environnement marqué par la nécessité d'adopter les textes d'application qui vont constituer de nouveaux instruments juridiques qui régissent désormais la gestion du patrimoine culturel au Cameroun, et une faible adhésion des populations et des communautés détentrices des Biens culturels immatériels lors de la collecte des données ;</p> <p>- La signature du décret présidentiel N°2013/332 DU 13 SEP. 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles a facilité la collaboration et la disponibilité des chefs traditionnels.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ol style="list-style-type: none"> 1 Elaboration du répertoire des sites culturels au Cameroun : le Tome 1 a été édité et publié ; 2 Conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel : 200 nouveaux biens et éléments culturels recensés ; 3 Reconstitution et dématérialisation des archives : 30 mètres linéaires des archives domaniales et foncières traités; 4 Elaboration et publication d'une bibliographie nationale ; 5 Appuis à 42 musées royaux de chefferies traditionnelles. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les activités d'inventaires se poursuivent sur le terrain, trois régions sur dix ont déjà été couvertes.							
Perspectives 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1 Poursuivre l'élaboration du répertoire des Sites culturels, 2 Poursuivre la conduite de l'inventaire dans les autres Régions, 3 Poursuivre la Reconstitution et la dématérialisation des Archives Nationales, 4 Poursuivre l'élaboration et la publication d'une bibliographie nationale, 5 Edition des autres Tomes de l'inventaire du patrimoine culturel <p>Mise à la disposition du grand public de l'inventaire général du patrimoine culturel.</p> <ol style="list-style-type: none"> 6 Mieux affiner les cibles. 							

Action 02 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

l'Activité se déroule normalement et les résultats sont satisfaisants

OBJECTIF	Protéger juridiquement les biens et services culturels							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique adopté					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 133,33	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2015						
	Valeur de référence:	15.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	18.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	4 nouveaux textes élaborés et transmis aux Services du Premier Ministre						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	20 000 000	20 000 000	19 999 931	19 999 931	16 999 931	16 999 931	84,99 %	85 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Actualisation des textes juridiques du sous-secteur							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	l'élaboration des textes juridiques du sous-secteur ; l'édition du recueil des textes juridiques du MINAC.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	les textes sur la protection de l'activité cinématographique ont été élaborés et transmis							
Perspectives 2017	<ol style="list-style-type: none"> 1 L'organisation du festival des danses et des musiques patrimoniales 2 Le renforcement du dispositif d'encadrement juridique du domaine du livre et de la lecture 3 Vulgarisation des textes juridiques. 							

Action 03 RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

L'action 3 connaît un taux de réalisation de 99,61 %. Celui-ci tient compte des 100 000 000 accordés aux musées royaux des chefferies traditionnelles, dans le cadre des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

OBJECTIF	Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels							
Indicateur	Intitulé:		Sites culturels construits, réhabilités ou				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2015					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000	134 474 481	134 474 481	99,61 %	99,61 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	mise en œuvre de la 2 ^{ème} génération de transferts de ressources dans le cadre de la décentralisation.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la toiture de la maison de la culture de Meyomessala ; - Transfert de FCFA 100 millions au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	-L'action 3 connaît un taux de réalisation de 99,61 %. Celui-ci tient compte des 100 000 000 accordés aux musées royaux des chefferies traditionnelles, dans le cadre des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).							
Perspectives 2017	<ul style="list-style-type: none"> organisation d'un colloque international et d'une exposition sur Bimbia réalisation des travaux de délimitation du site de Bimbia transfert de capitaux accordés aux musées royaux de chefferies traditionnelles construction d'un sanctuaire traditionnel (maison des traditions Fang-Beti) ABA MINKUKUMA réhabilitation et aménagement des sites culturels tels: Bimbia, Fortin de Doumé, Réserve archéologique d'Ekounou construction des maison de la culture dans les régions 							

2016

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET
SERVICES CULTURELS

Responsable du programme

MBALLA ELANGA EDMOND VII

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Renforcement de l'appareil de production des biens et services » a pour objectif de « renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique », et vise donc à valoriser et vulgariser la culture camerounaise, redynamiser la coopération culturelle nationale et internationale, développer et promouvoir les industries culturelles et créatives.

Le tableau ci-après en schématise la situation en 2016.

OBJECTIF	Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de biens et services culturels offerts
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	50.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2019
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE Action 02: REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE Action 03: DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	
DOTATIONS INITIALES	AE 870 000 000	CP 870 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBALLA ELANGA EDMOND VII,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le contexte de mise en œuvre du programme 182 pour l'année 2016 est caractérisé par la redynamisation de l'activité culturelle sur l'étendue du territoire national. S'agissant des éléments qui se rattachent au Projet de Performance des Administrations, les indicateurs de performance ainsi que ceux des cibles ont été formulés. Toutefois, nous nous sommes heurtés à la difficulté de les capter. Ceci est dû essentiellement à la carence des statistiques dans le sous-secteur. C'est pourquoi l'indicateur a été reformulé afin de permettre une meilleure appréciation des Actions et des Activités.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016

L'objectif du programme 182 consiste à améliorer la promotion, le soutien et l'encadrement des biens et services culturels. Ce programme répond à la nécessité de se conformer aux orientations économiques du DSCE visant à axer les actions du Gouvernement sur la croissance économique et la création des emplois et des richesses.

Relativement au domaine de compétence du MINAC, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels soutenus (spectacles, livres, disques,

vidéo, films, peinture, sculpture,...) en vue d'augmenter leur taux de consommation par le public, ce qui contribuerait de manière significative à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie des différents acteurs du sous-secteur.

Dans cette perspective, deux (02) actions ont été mises en œuvre à savoir :

- **Action 01 : valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise;**
- **Action 03 : développement et promotion des industries culturelles et créatives.**

Pour l'année 2016, les résultats du programme 182 sont satisfaisants avec dix (10) activités sur dix entièrement réalisées, soit un pourcentage de réalisation de 100%.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	93 Biens et services culturels offerts au cours de l'exercice 2016. Mieux affiner les cibles .	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	143	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 869 263 161	CP 869 263 161
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 736 839	Ecart CP 736 839
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 813 730 681	CP 813 730 681
TAUX DE CONSOMMATION	93,61 %	93,61 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de construction du Bloc pédagogique de l'INAC et de l'aménagement des voies d'accès de l'INAC ; - Organisation des spectacles et manifestations à l'occasion des cérémonies officielles de la CAN féminine 2016 ; - Poursuite de la restructuration du Palais des Congrès de Yaoundé ; - Commémoration des Journées Internationales du sous-secteur ; - Organisation d'un Concours Littéraire National ; - Organisation de la huitième édition du FENAC ; - Organisation de la deuxième édition du SILYA 2016 ; 	
PERSPECTIVES 2017	Inscription des activités à fort impact sur les résultats et ceci doit passer par une évaluation de la pertinence des activités à inscrire dans le programme.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Action 01 VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE									
OBJECTIF	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise								
Indicateur	Intitulé:	Événement sous la supervision du MINAC						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 310	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	15.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	45.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	93							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	669 000 000	669 000 000	668 263 161	668 263 161	612 730 681	612 730 681	91,69 %	91,69 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est mise en œuvre dans le contexte particulier qui était celui de la reconquête et de la vulgarisation de la culture camerounaise aussi bien sur le plan international que national. Bien plus, il s'est agi de présenter les valeurs culturelles et artistiques du pays pendant la CAN féminine. Par ailleurs, il faut relever que le MINAC a bénéficié de l'accompagnement de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du C2D.</p>								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la 1^{ière} édition de la rentrée culturelle et artistique nationale - Poursuite des travaux de construction du Bloc pédagogique de l'INAC; - Organisation des spectacles et manifestations à l'occasion des officielles ; - Commémoration des Journées Internationales du sous-secteur ; - Organisation du Concours Littéraire ; - Organisation des spectacles pluri artistiques pendant la CAN Féminine de 2016 - Déploiement du cinéma numérique ambulant ; - Organisation du FENAC ; - Mise en circulation de la Bibliothèque mobile dans la Région du centre ; <p>Organisation du SILYA 2016.</p>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat technique est la conséquence de la stratégie offensive mise en œuvre par le MINAC, pour redorer le blason de la culture camerounaise.								
Perspectives 2017	Il sera question de mettre un accent particulier sur la maturation des projets, la définition des cibles et surtout, de mettre sur pied une plateforme de collaboration avec l'INS afin de capter avec plus de pertinence les réalisations de l'indicateur de ce programme hautement porteur.								

Action 03 DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES									
OBJECTIF	Améliorer la productivité et accroître le rentabilité du sous secteur								
Indicateur	Intitulé:	Entreprises culturelles et créatives structurées						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 33,33	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2015							
	Valeur de référence:	2.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	5.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	1							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	201 000 000	201 000 000	201 000 000	201 000 000	201 000 000	201 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation des structures rattachées - Mise en œuvre du contrat-plan entre l'Etat/Palais des Congrès de Yaoundé. 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la restructuration du Palais des Congrès de Yaoundé ; - Soutien aux opérateurs culturels. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Mise en œuvre de la phase 2 du Contrat/Plan.								
Perspectives 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et intensifier la présence du Cameroun aux manifestations culturelles internationales ; - Achever la construction de l'INAC. 								

2016

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS
SECTEUR ARTS ET CULTURE

Responsable du programme

MOUHTAR OUSMANE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des arts et de la culture » qui a pour objectif « d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes ». Il sous-tend la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs des programmes techniques à travers la coordination et le suivi des activités des services, le développement de la chaîne PPBS, l'amélioration du cadre et des conditions de travail et le développement des ressources humaines.

Le tableau ci-après schématise la situation du programme en 2016.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère des Arts et de la Culture
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	70.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	95.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 02: DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS Action 03: AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL Action 04: DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 05: CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE Action 06: COMMUNICATION	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 852 500 000	CP 2 852 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MOUHTAR OUSMANE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme vient en appui aux deux autres programmes techniques et à la consolidation des acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur arts et culture.

Le Programme 183 a été exécuté dans une conjoncture caractérisée par la baisse des ressources allouées au Ministère des Arts et de la Culture. En effet, il est attendu du Ministère des Arts et de la Culture d'assurer le développement, la promotion et la valorisation de la culture camerounaise. Or, l'insuffisance des ressources humaines observées par le passé reste d'actualité. En effet le nombre de personnels est passé entre 2015 et 2016 de 300 personnels à 362 sur un nombre de 700 prévus par l'organigramme. C'est dans ce contexte que les structures rattachées du MINAC, à l'instar des Archives Nationales, du Musée National et de l'Ensemble National, attendent la mise en place de leurs Conseils de direction.

Le Programme 183 a aussi été exécuté dans un contexte de résolution du contentieux relatif au

droit d'auteur et aux droits voisins ainsi que de déficit en matériel roulant.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2016

La mise en oeuvre des activités budgétisées dans ce programme ont notamment permis une synergie plus accrue entre les différents structures du Ministère. Les réunions de coordination et autres réunions de suivi et de mise en oeuvre des activités ont fortement contribué à cela. C'est par exemple le cas des marchés pour la construction des Délégations Régionales où le gros oeuvre de la construction des bâtiments des Délégations Régionales (Adamaoua, Est et Nord-ouest) est achevé, de l'Institut National des Arts et de la Culture qui ont connu une bonne exécution.

Le fonctionnement de la chaîne PPBS a été effectif. Tous les documents requis dans la chaîne budgétaire ont été élaborés, permettant ainsi au MINAC de présenter au Parlement un Projet de Performance des Administrations.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	100 %	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	116,25	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 856 318 695	CP 2 856 318 695
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -3 818 695	Ecart CP -3 818 695
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 569 065 443	CP 2 569 065 443
TAUX DE CONSOMMATION	89,94 %	89,94 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le résultat obtenu est fortement lié à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique du sous-secteur art et culture ; - Le redéploiement du personnel ; - La maturation des activités inscrites; - Le paiement intégral des salaires (le paiement intégral des salaires n'a pas été pris en compte dans le calcul du taux de consommation, il s'élèverait alors à 81,45%) ; - Le paiement des factures d'Eau, de l'Electricité et de Téléphone ; - Le paiement de diverses redevances ; - Le fonctionnement effectif des services centraux et déconcentrés. 	
PERSPECTIVES 2017	<p>Révision de l'indicateur pour plus de pertinence ;</p> <p>Poursuite de l'effort dans le renforcement et l'amélioration des conditions de travail.</p>	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES									
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère								
Indicateur	Intitulé:	Nombre de réunions de coordinations tenues par an						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2014							
	Valeur de référence:	45.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	52.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	52							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	997 500 000	997 500 000	1 098 542 384	1 098 542 384	940 537 229	940 537 229	85,77 %	85,77 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Orientation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'Art et de la Culture.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Implémentation de la politique culturelle dans les services déconcentrés;</p> <p>Définition et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'art et de culture ;</p> <p>Acquisitions diverses pour le fonctionnement des services ;</p> <p>Règlement de diverses redevances.</p>								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Toutes les Activités de l'Action ont été réalisées. Ce sont pour l'essentiel des activités de fonctionnement et d'appui. Ce qui justifie en partie le taux de consommation des crédits qui se situe à 85,62%.								
Perspectives 2017	Poursuite et suivi des activités de l'Action								

Action 02 DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents budgétaires produits par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		6.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		6.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	27 500 000	27 500 000	26 699 995	26 699 995	23 199 995	23 199 995	86,89 %	86,89 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Appropriation de la réforme budgétaire; Gestion Axée sur les Résultats.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Elaboration des outils de la chaîne PPBS: <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du CDMT 2016 - Elaboration du Rapport de Programmation 2016 - Elaboration du RAP 2016 - Elaboration du PPA 2016 - Passage au CIEP 2016 Préparation des pré-conférences et conférence budgétaire							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Bien que toutes les activités aient été menées, le taux de réalisation financière ici indiqué, s'explique par la régulation budgétaire (blocage de précaution et quotas)							
Perspectives 2017	Poursuite de l'activité et formation des acteurs de la chaîne PPBS ; Formation à la Gestion Axée sur la Performance ; Maîtrise des activités de planification et programmation ; Elaboration de la banque es projets.							

Action 03 AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Nombres d'équipements mis à la disposition des services				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 140	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		70.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		38					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	799 500 000	799 500 000	699 380 373	699 380 373	603 712 373	601 160 353	86,32 %	85,96 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des structures opérationnelles à réhabiliter ou à équiper. - Insuffisances des équipements et outils de travaux. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des matériels informatiques et bureautiques pour les services centraux et déconcentrés ; - Acquisition des matériels informatiques et bureautiques pour les structures rattachées. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - On a relevé une amélioration notable dans la dotation des services en matériel de travail, il en est de même de nombreuses mesures incitatives décidées par le chef de département. 							
Perspectives 2017	Poursuite en dotation des services centraux et déconcentrés en équipements et outils de travail ;							

Action 04 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines.							
Indicateur	Intitulé:		Personnel mis à disposition et formés par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 132,5	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		106					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	994 500 000	994 500 000	994 500 000	994 500 000	994 495 126	994 495 126	99,99 %	99,99 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion décentralisée de la gestion du personnel et de solde des administrations publiques ; - La perspective de la migration vers le SIGIPES II ; - Le besoin de renforcer les capacités des personnels des services du MINAC. 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du personnel ; - Paiement des salaires et autres accessoires de solde ; - Organisation des activités sportives et de maintien. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Plusieurs session de formation se sont tenues sur des thématiques diverses, les personnels du MINAC n'ont pas connu d'impayés de salaire et les activités sportives et de maintien se sont déroulés.							
Perspectives 2017	Amélioration par des formations des compétences techniques du personnel des services centraux et déconcentrés.							

Action 05 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE

OBJECTIF	assurer le bon fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle							
Indicateur	Intitulé:		nombre de rapports de mission de contrôle et audit réalisés par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		6.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	7 500 000	7 500 000	11 617 126	11 617 126	5 835 000	5 676 000	50,23 %	48,86 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Audit et contrôle interne ; - Réactivation de la Cellule de Lutte contre la Corruption. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Mission de contrôle et d'audit dans les services centraux et déconcentrés du MINAC ; - Séminaire d'appropriation du PRECIS ; - Implémentation de l'IRR ; - Désignation des membres de la cellule de Lutte contre la Corruption. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Cette activité a connue plusieurs descentes sur le terrain et l'implémentation effective des Initiatives à Résultats Rapides (IRR) à l'aéroport de Douala.							
Perspectives 2017	Poursuite des missions d'inspection, d'audit, de contrôle et de lutte contre la corruption.							

Action 06 COMMUNICATION

OBJECTIF	Informier le public et les bénéficiaires de l'action du MINAC							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de supports thématiques produits et diffusés par an				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 125	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	26 000 000	26 000 000	25 578 817	25 578 817	20 378 817	20 378 817	79,67 %	79,67 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les actions des services du sous-secteur Art et Culture plus visibles. - Rendre plus visibles les manifestations culturelles. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des magazines arts et culture ; - Publication de divers supports de communication ; - Publication d'un catalogue sur les trésors culturels du Cameroun. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Production des supports de communication des activités du sous-secteur art et culture. Une meilleure stratégie dans la mise en œuvre de la communication institutionnelle au MINAC permet de faire plus avec le peu de moyens disponibles malgré le regain d'activité observable dans le sous-secteur.							
Perspectives 2017	Poursuite de la communication sur les activités du sous-secteur art et culture.							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre du PPA 2016 du Ministère des Arts et de la Culture permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique dudit ministère, mais aussi de formuler des perspectives pour les exercices budgétaires à venir, eu égard aux leçons apprises.

Si le niveau de réalisation technique des différentes activités rattachées aux programmes 181, 182 et 183 du Ministère des Arts et de la Culture est satisfaisant, il faut reconnaître que des ajustements sont nécessaires au sein des différents programmes pour atteindre de façon optimale les objectifs qu'ils se sont assignés.

Ces ajustements portent sur la définition des indicateurs pertinents qui renseignent bien sur la performance des Actions et des Programmes. La définition des indicateurs de performances, des cibles et des échéances de réalisation dans le chapitre 14 du PPA est primordiale, non seulement pour s'arrimer aux exigences du budget-programme, mais aussi pour apprécier à leur juste valeur les niveaux de performance des trois (3) programmes sus-évoqués.

La réorganisation des Activités dans les différents Programmes et entre les Programmes fait aussi partie des ajustements à opérer. Cela devrait garantir une meilleure lisibilité de l'action du département mais surtout une cohérence dans le suivi de cette action.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif suivant assigné au secteur social de manière générale : « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. », et plus spécifiquement atteindre son objectif stratégique qui consiste à : « **promouvoir et consolider une culture au service du développement humain et de l'unité nationale** », le Ministère des Arts et de la Culture a axé son action sur : la reconstitution de la mémoire collective nationale ; la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique ; la vulgarisation de la culture camerounaise ; le renforcement de l'offre des biens culturels ; la coopération culturelle ; et la valorisation de la culture camerounaise.

v **La reconstitution de la mémoire collective nationale** : Les Activités de reconstitution de la mémoire collective nationale ont permis de répertorier des biens culturels d'une valeur importante. L'activité d'inventaire a permis l'identification cumulée de 586 biens et éléments du patrimoine culturel et la publication (édition) d'un répertoire.

v **La restauration et l'aménagement du patrimoine culturel et artistique** : Cette Action a permis la réhabilitation de certains musées d'intérêt local et la poursuite de la restauration de certains sites.

v **La valorisation et la vulgarisation de la culture camerounaise** : les activités mises en œuvre dans ce domaine ont permis en 2016 de mettre en valeur un élément hautement important du patrimoine culturel.

Par ailleurs, d'autres activités ont connu un bon retentissement dans ce cadre. Il s'agit

notamment de :

- l'organisation d'un concours littéraire;
- l'organisation du FENAC ;
- l'organisation du SILYA 2016 ;
- la relance du Cinéma camerounais.

3.2. LEÇONS APPRISES

§ Sans une définition d'activités pouvant permettre l'atteinte des objectifs à l'intérieur des actions, il est difficile d'atteindre le niveau de performance que l'on s'est fixé et de remplir par conséquent ceux assignés au sous-secteur par le DSCE.

§ Il est difficile de mesurer les résultats sans connaître la situation initiale des indicateurs et les cibles.

§ La définition des indicateurs doit être précise. Une fiche d'indicateurs doit accompagner chaque indicateur, afin de préciser clairement l'objectif qu'il permettra de mesurer ainsi que les informations à collecter pour son évaluation et son mode de calcul.

§ A défaut de la mise en place d'un système de collecte de données statistiques et la diffusion permanente desdites données, il est mal aisé de mesurer la progression ou la régression du MINAC par rapport à son objectif stratégique.

§ Les objectifs assignés aux Actions et Programmes doivent s'inscrire dans un horizon triennal avec des échéances intermédiaires. Ce qui facilitera le suivi annuel de la performance des Actions et des Programmes.

3.3. PERSPECTIVES 2017

- ü La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- ü La dématérialisation des archives ;
- ü La poursuite de la réhabilitation et de l'aménagement des sites culturels et historiques ;
- ü La poursuite de la construction des infrastructures culturelles ;
- ü La poursuite des activités en vue de la relance de l'industrie cinématographique ;
- ü Poursuite et actualisation du répertoire des sites ;
- ü Vulgarisation du livre et de la lecture auprès du grand public ;
- ü La construction du bloc pédagogique de l'Institut National des Arts et de la Culture ;
- ü La promotion et la vulgarisation de tous les domaines de l'expression artistique ;
- ü La poursuite de la mise en œuvre du Contrat-Plan Etat/Palais des Congrès ;
- ü La définition des indicateurs SMART ;
- ü La précision des cibles ;
- ü La mise en place d'un système de collecte de données statistiques dans le sous-secteur arts et culture ;
- ü La mise à jour permanente du fichier solde et des personnels du MINAC ;
- ü La poursuite de la construction des bâtiments devant abriter les services

déconcentrés (Délégations Régionales et Départementales);

ü L'extension du bâtiment central du MINAC.

ü La finalisation de la mise en place des organes dirigeants des services rattachés ;

ü Le renforcement permanent des capacités du personnel.